

Dématérialiser la paperasserie

LUXEMBOURG - Les administrations s'apprêtent à dématérialiser leur paperasse. En première ligne, la Caisse nationale des prestations familiales.

Liquider sa paperasserie administrative en quelques clics, c'est désormais possible sur le site de la Caisse nationale des prestations familiales (CNPF).

Hier, les ministres de la Fonction publique et de la Famille ont présenté «l'assistant électronique de demande d'allocations familiales pour nouveau-nés». Ce service est proposé en avant-première du guichet unique, un espace virtuel destiné à retirer une épine du pied du citoyen, en lui fournissant un accès électronique aux services publics.

Grâce à cet assistant, le citoyen peut remplir, signer et transmettre sa demande en ligne, puis observer l'évolution de son dossier. Il peut aussi mémoriser ses infos, ce qui lui évitera de les ressaisir lors d'une prochaine demande.



Dès à présent, les demandes d'allocations familiales pour nouveau-nés peuvent se faire directement en ligne.

Les pièces justificatives, elles, sont encore à envoyer par la poste. Mais cela changera dès que les autres administrations disposeront de leurs propres programmes. Gain de temps aussi pour la CNPF qui pourra déterminer automatiquement quel citoyen a droit à quoi en injectant les demandes dans sa base de données.

Mais pour apposer sa signature électronique, le citoyen a besoin d'un certificat électro-

nique délivré par Luxtrust. Sans certificat, celui-ci est condamné à télécharger sa demande, la remplir à la main, y coller un timbre.

Le prochain service du guichet unique prévu est la demande d'aide financière pour les études supérieures au 1^{er} août 2008. Et fin 2008, le guichet sera ouvert.

Séverine Goffin

Plus d'infos sur les certificats sur www.guichetvirtuel.lesessentiel.lu